



Le code d'éthique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) rallie, autour des mêmes valeurs, toute personne qui œuvre au sein de l'établissement.

Le code d'éthique :

- ◆ S'applique à chaque personne qui contribue à la réalisation de la mission du CCSMTL.
- ◆ Veille à ce que les pratiques soient cohérentes avec la mission, la vision et les valeurs de l'organisation et de ses partenaires.
- ◆ Présente les comportements attendus en lien avec les valeurs. Ces comportements sont déjà vécus au quotidien pour vous offrir des soins de qualité et sécuritaires.
- ◆ Est un moyen de mobiliser les personnes qui œuvrent au sein du CCSMTL et de soutenir une expérience humaine positive pour tous.
- ◆ Informe les usagers et leurs proches de leurs droits ainsi que des actions qu'ils peuvent poser pour contribuer à améliorer leur propre expérience de soins et de services.

Notre engagement...

- ◆ Vous démontrer respect, intégrité et dignité.
- ◆ Vous offrir des soins et des services de qualité et sécuritaires.
- ◆ Nous assurer que vous avez accès à de l'information sur :
 - Les services et les ressources disponibles
 - Votre état de santé et de bien-être, y compris les options, risques et conséquences liés à votre santé
 - Le cas échéant, des accidents survenus dans le cadre de notre offre de service, qui pourraient avoir des conséquences sur votre état de santé, et des mesures prises pour contrer les conséquences ou pour éviter qu'un tel accident ne se reproduise
- ◆ Respecter votre choix de professionnel ou d'établissement et ce, dans les limites de nos ressources et des dispositions législatives et réglementaires.
- ◆ Valoriser et soutenir votre participation, ou celle de vos proches, à toute décision pouvant affecter votre état de santé ou de bien-être, notamment en participant à l'élaboration de votre plan d'intervention ou de votre plan de services individualisé.
- ◆ Vous informer de votre droit d'être représenté, accompagné ou assisté par la personne de votre choix et respecter ce choix. Nous nous engageons aussi à obtenir le consentement de votre représentant lorsque vous n'êtes plus en mesure de le donner vous-même.
- ◆ Respecter la confidentialité de votre dossier et y donner accès selon les lois prévues.
- ◆ Faire preuve d'intégrité et de transparence.
- ◆ Vous informer du processus de plainte auprès du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, vous accompagner dans cette démarche et vous protéger contre toutes représailles.
- ◆ S'assurer de vous donner accès aux soins de fin de vie, à votre demande et en conformité avec la loi.

Code d'éthique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Informations destinées aux nouveaux résidents

Votre contribution pour une expérience de soins améliorée...



Code d'éthique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
informations destinées aux nouveaux résidents

Vous êtes la première personne concernée par votre état de santé et de bien-être. Afin de contribuer à une expérience de soins positive, merci de :

- ◆ Communiquer tous les renseignements utiles à l'évaluation de vos besoins.
- ◆ Participer à l'élaboration de votre plan d'intervention ou de votre plan de services individualisé.
- ◆ Participer aux soins et aux services qui vous sont fournis.
- ◆ Éviter toute situation qui pourrait présenter un risque, pour vous ou pour les autres.
- ◆ Utiliser judicieusement les services offerts par le CCSMTL et respecter les ententes établies.
- ◆ Respecter les consignes de sécurité de l'établissement.
- ◆ Faire preuve de civisme en évitant de commettre tout acte de violence ou de formuler toute parole de menace.
- ◆ Faire preuve de courtoisie, de discrétion et de respect envers les autres.
- ◆ Favoriser des relations harmonieuses et non discriminatoires avec le personnel, les bénévoles, les autres usagers ou les résidents.
- ◆ Prendre soin des biens que l'établissement met à votre disposition.
- ◆ Donner les coordonnées d'une personne à joindre en cas d'urgence.